



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance extraordinaire du 5 décembre 2022 tenue au bureau municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Martin Vézina → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
Mme Véronique Mathieu → Conseillère
Mme Nancy Paquet → Conseillère
Mme Nathalie Vézina → Conseillère
M. Patrick Noël → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2022-12-21-00

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-12-22-00

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.....6240
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR6240
3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023.....6241
4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2025 ...6242
5. PÉRIODE DE QUESTIONS.....6243
6. LEVÉE DE LA SÉANCE6243



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

2022-12-23-01

CONFORMÉMENT à l'article 954 du *Code municipal* (ci-après nommée «CM»), le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

CONFORMÉMENT à l'article 954 du CM, au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget ou le programme triennal d'immobilisations doit être adopté, le greffier-trésorier en a donné avis public ;

M. le maire présente le discours sur le budget 2023.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

REVENUS	
TAXES ET TARIFS	2 081 107 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	75 821 \$
TRANSFERTS	65 153 \$
SERVICES RENDUS	172 711 \$
IMPOSITION DE DROITS	88 200 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	435 \$
INTÉRÊTS	14 300 \$
AUTRES REVENUS	1000 \$
TOTAL REVENUS	2 498 727 \$

CHARGES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	754 853 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	418 163 \$
TRANSPORT	346 983 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	284 149 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	20 741 \$
AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	18 467 \$
LOISIRS ET CULTURE	291 953 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	58 069 \$
TOTAL CHARGES	2 193 378 \$

CONCILIATIONS FISCALES	
FINANCEMENT	211 700 \$
AFFECTATIONS	93 649 \$
TOTAL CONCILIATIONS FISCALES	305 349 \$

BUDGET D'INVESTISSEMENT :

6241



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

REVENUS	
TRANSFERT	(487 301 \$)
TOTAL REVENUS	(487 301 \$)

CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
IMMOBILISATIONS	924 227 \$
FINANCEMENT	(100 000 \$)
AFFECTATIONS	(336 926 \$)
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES	487 301 \$

Il est proposé par M. Martin Vézina
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le budget pour l'exercice financier 2023 (document 2022-12-23-02).
2. Diffuser dans le journal Autour de l'île et dans le bulletin municipal Clin d'oeil.
3. Autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2022-12-22-01
2022-12-22-02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2023-2025**

2022-12-24-01

CONFORMÉMENT à l'article 954 du CM, au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget ou le programme triennal d'immobilisations doit être adopté, le secrétaire-trésorier en a donné avis public ;

M. le maire présente le discours sur le programme triennal d'immobilisations 2023-2025 :

Immobilisations	2023	2024	2025	Total
Administration				483 500,00 \$
Réaménagement de l'entrée de l'Île	100 000,00 \$			100 000,00 \$
Génératrices au Logisport (110 000) et au bureau municipal (70 000)		180 000,00 \$		180 000,00 \$
Peinture toiture bureau municipal			63 000,00 \$	63 000,00 \$
Équipements de bureau	8 000,00 \$			8 000,00 \$
Travaux au bureau municipal	132 500,00 \$			132 500,00 \$
Service incendie				620 800,00 \$
Camion incendie	5 000,00 \$	450 000,00 \$		455 000,00 \$
Premiers répondants	2 000,00 \$		40 000,00 \$	42 000,00 \$
Habit de pompier	12 000,00 \$	8 000,00 \$	8 000,00 \$	28 000,00 \$
Prises d'eau potable SPI	25 000,00 \$	13 000,00 \$	13 000,00 \$	51 000,00 \$



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Servitudes citernes	27 000,00 \$			27 000,00 \$
Boyeau	3 600,00 \$		4 200,00 \$	7 800,00 \$
Équipements divers (camion)			10 000,00 \$	10 000,00 \$
Loisirs				1 156 000,00 \$
Vestiaires piscine	13 000,00 \$			13 000,00 \$
Infrastructures sportives (balle, jeux d'eau, dek, piscine, arbres ...)			1 000 000,00 \$	1 000 000,00 \$
Buts de soccer	6 000,00 \$			6 000,00 \$
Gouttières au Logisport	7 000,00 \$			7 000,00 \$
Bandes de la patinoire		130 000,00 \$		130 000,00 \$
Travaux publics (Égouts, Voirie)				2 813 127,00 \$
Caméra pour les conduites d'égout	1 500,00 \$			1 500,00 \$
Réparation égouts et voirie	479 127,00 \$	1 000 000,00 \$	1 000 000,00 \$	2 479 127,00 \$
Tracteur multifonctions (remplacer le CASE)		100 000,00 \$		100 000,00 \$
Plan d'action branchements inversés		60 000,00 \$		60 000,00 \$
Surpresseur			7 000,00 \$	7 000,00 \$
Remorque			3 000,00 \$	3 000,00 \$
Travaux d'égout	33 500,00 \$	30 000,00 \$	30 000,00 \$	93 500,00 \$
Étagères	4 000,00 \$			4 000,00 \$
Camion (remplacer le F-150)	65 000,00 \$			65 000,00 \$
Total	924 227,00 \$	1 971 000,00 \$	2 178 200,00 \$	5 073 427,00 \$

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2023 à 2025.
2. Diffuser dans le journal Autour de l'île et dans le bulletin municipal Clin d'oeil.
3. Autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2022-12-23-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-12-25-00

À 19 h 35, Monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 19 h 35. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-12-26-00

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 19 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et greffier-trésorier

¹ **Note au lecteur** : Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.